
Adresse de la société populaire et de la commune de Boulogne-sur-Mer, qui invite les représentants à venger le patriotisme outragé et à continuer ses immortels travaux, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et de la commune de Boulogne-sur-Mer, qui invite les représentants à venger le patriotisme outragé et à continuer ses immortels travaux, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 430;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0430_0000_6

Fichier pdf généré le 23/01/2023

qu'après deux ans de lutte terrible contre les ennemis de la liberté, tant intérieurs qu'extérieurs, vous vous croyiez au moment où vous n'auriez plus qu'à diriger la toute puissance nationale contre les satellites des tyrans, vous vous êtes vus prêts à être arrêtés dans votre marche triomphale par une poignée de conspirateurs qui se sont assez méconnus pour penser qu'ils pouvaient lutter, secondés par l'or des rois, contre la vertu démocratique d'une grande nation qui a proscrite les despotismes de tout genre. Forts de vos principes, forts des obligations que vous avez contractées avec le peuple français et la liberté, soutenus par votre énergie et l'active surveillance du Comité de salut public, vous avez d'un mot terrassé ces pygmées : ils sont dans les fers; qu'ils subissent la peine due à leurs forfaits. La justice et la liberté seront satisfaites, la patrie sera sauvée et nous cesserons de dire que vous n'avez pas été un instant sans avoir bien mérité d'elle.

Restez, Citoyens représentants, restez sur la faite de la Montagne jusqu'à la paix, ne craignez pas qu'avant le temps on ose vous en faire descendre. Nous sommes aux pieds et nous périrons tous, avant vous. S. et F. »

G.-N. BASCHET (*secrét.*), DURAND,
J.-J. BASCHET (*présid.*).

rr

[*La Sté popul. de Bonnetable, à la Conv.; 2 germ. II*] (1).

« Pères de la Patrie,

Justice! Justice! Justice! Tel est le cri de tous les Français en apprenant l'horrible complot tramé contre la Liberté et la souveraineté du Peuple. Ce n'est pas assez que la tête des coupables tombe, il faut encore qu'exposée sur les rostrs publics, elle serve à effrayer tous les conspirateurs qui, comme eux, voudraient se servir du peuple pour l'égorger.

Vous, Montagne sacrée qui faites l'admiration des peuples, comme un autre Etna faites vomir la mort sur tous les coupables, et qu'aucun n'échappe au glaive vengeur de la loy que le Peuple vous a remis.

C'est donc par une lâche conspiration que devait finir la brillante tactique du fameux Mack ? Le fer des tyrans n'est point à craindre pour des républicains, et les Pères de la Patrie ont sçu déjouer leurs coupables projets.

Pitt a été déclaré l'ennemi du genre humain, mais ce monstre respire encore, il continue à calculer froidement avec l'encre du crime la perte des peuples. Que sa tête tombe; demandez-la au Peuple anglais et, s'il la refuse, que cent mille Républicains aillent effacer leur isle du livre des Nations. C'est alors que vous pourrez proclamer la liberté et la souveraineté des peuples. Restez à votre poste jusqu'à ce moment désiré ; il n'est pas éloigné. Ensuite, vous irez dans les communes recevoir le juste tribut de vos immortels travaux. »

LEPORQUIER, LIVET (*agent nat.*), LÉCUYER (*secrét.*),
VANDERIAM (*présid.*), BELIN, NADOT, PROVOST,
MONGUILLON, Et. LECLERC, MOTREUL, Th. LE-

(1) C. 299, pl. 1048, p. 29.

CLERC, H. LECLERC, YVON, VILLAIN, CAJET, CHAPRON, MAUBERT (*secrét.*), PANTHERAU, LACROIX fils aîné, LACROIX père, BOVIN fils, LACROIX le jeune, GOUPIL, BERTHELOT, LAUNAY, BROTIER, VAVASSEUR père, VEILLARD, CHEVIGNIER, DURAND l'aîné, DEHALLAIS, VÉRITÉ, CHÉRON, POUTOIRE, DALIGNY, GOJON, CHOPLIN, BOUROT père, BLIN, DOUPOUY, LE CHANTEUR, DHULMÉ, POILGNÉ, THIRION, NEVEU, PAUMIER fils aîné, GISLAIN, HALBOUT fils, RICHARD, LEPORQUIER, LIVET le jeune, P. POUFRE [et sept autres signatures].

ss

[*La Sté popul. et la comm. de Boulogne-sur-Mer, à la Conv. ; s. d.*] (1).

« Augustes représentants,

Dans le moment où par un décret tout à la fois sage et sublime vous frappez de la manière la plus éclatante et la plus terrible les ennemis de l'Egalité, et que vous annoncez que le sol de la Liberté sera bientôt purgé de tous les aristocrates et de tous les intrigants, une nouvelle conspiration éclate. Des hommes qui ont donné des signes de patriotisme le plus ardent crient à l'insurrection et contre qui est dirigée cette insurrection ? Le gouvernement révolutionnaire n'a-t-il pas imprimé à la République naissante cette marche noble et rapide qui effraye les despotes ? les scélérats et les conspirateurs ne sont-ils pas punis de leurs forfaits ? La Convention n'a-t-elle pas proclamé solennellement les principes éternels de la morale et de la Raison ? A-t-elle trahi les intérêts du peuple ? A-t-elle déposé la foudre qu'elle a mise entre ses mains pour anéantir tous les ennemis de la République ? Non, sans doute, le ressort révolutionnaire conserve encore toute son élasticité. Ceux qui appellent à grands cris l'insurrection sont donc, ou des traîtres, ou des hommes profondément stupides qui ne voient pas que le salut de la Patrie ne peut résulter que du plus parfait ensemble et de la fraternité la plus étendue.

O Vertu ! des fourbes ont osé profaner tes enseignes ; le masque qui couvroit leur âme vile et rampante a été arraché. Législateurs intrépides, vengez le patriotisme outragé ; que la foudre lancée du haut de la Montagne pulvérise tous ces monstres. Continuez vos immortels travaux. Notre existence est consacrée à la défense de la Liberté, au salut de la République qui doit être le résultat glorieux de votre énergie et de vos vertus. Vive la République, Vive la Montagne. »

CATTAERT (*présid.*), BLÉRIOT (*maire adjt.*), TERNAUX fils (*secrét.*), MORILLON (*secrét.*), PATEVILLE (*secrét.*).

tt

[*La Sté popul. de Bruyères-Libre, à la Conv. ; 1^{er} germ. II*] (2).

« Président,

La Société populaire de Bruyères-Libre félicite la Convention nationale d'avoir découvert

(1) C. 299, pl. 1048, p. 43.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 35.